

20



TAXE D'APPRENTISSAGE LOI AVENIR PROFESSIONNEL

21

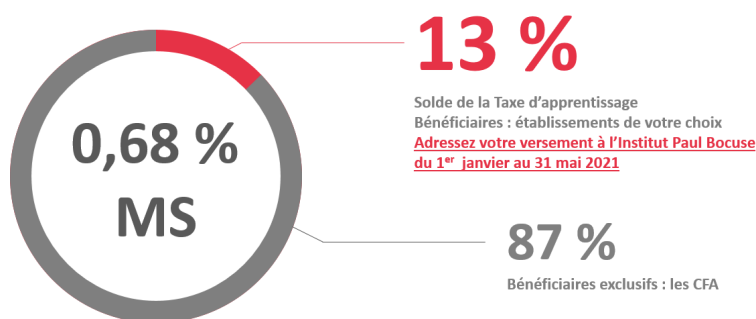
Votre taxe d'apprentissage 2021

Loi Avenir Professionnel

Ce que dit la réforme :

- Le montant de votre taxe d'apprentissage reste inchangé et le taux s'élève à 0.68% de la masse salariale des entreprises.
- Une fraction de **87%** destinée au financement de l'apprentissage (ex Quota)
- Une fraction de **13%** nommée Solde de la Taxe d'apprentissage (ex Barème), destinée au financement des formations initiales technologiques ou professionnelles, hors apprentissage
 - **seule fraction pouvant être collectée par l'Institut Paul Bocuse**
 - le règlement s'effectue directement de l'entreprise à l'organisme de formation (sans intermédiaires OPCO)

Nouvelle répartition applicable depuis 2020



Vous pouvez décider de l'affectation des 13% à l'Institut Paul Bocuse

L'Institut Paul Bocuse est une école métier unique au monde et fait partie de l'élite internationale des formations de l'hôtellerie, de la restauration et des arts culinaires.

Il est en mouvement perpétuel, il avance et change pour construire les modèles de formation adaptés aux évolutions du secteur.

C'est une école emblématique de l'excellence « à la française », moderne et innovante qui se différencie par une offre de formations allant du Bachelor au Doctorat.

La taxe d'apprentissage constitue une ressource indispensable pour accompagner le développement de l'Institut Paul Bocuse, pour enrichir l'expérience et construire l'avenir !

Comment procéder ?

- Effectuez votre versement directement à l'Ecole ou par l'intermédiaire de votre expert-comptable
 - **Par chèque bancaire** à l'ordre de Institut Paul Bocuse **en joignant le bordereau de paiement**
 - **Par virement bancaire** sur le compte de la Banque Populaire : IBAN : FR76 1680 7004 0000 2056 0273 288
BIC : CCBPFRPPGRE en précisant dans le libellé du virement le **nom de votre entreprise + N° SIRET**
et envoyez le bordereau de paiement par email à l'adresse : fundraising@institutpaulbocuse.com
- **IMPORTANT** : le bordereau doit nous être transmis complété afin de nous permettre l'envoi de votre reçu fiscal.

Une équipe à votre disposition pour vous accompagner :

Valérie Fagé-Chabassier
valerie.chabassier@institutpaulbocuse.com
Tél : 04 72 18 09 82

Corinne Berty
corinne.berty@institutpaulbocuse.com
Tél : 04 72 18 09 83

**BORDEREAU DE PAIEMENT
A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A VOTRE REGLEMENT
SOLDE TAXE APPRENTISSAGE 2021**

Nom de la société.....

Appartenant au Groupe :.....

Numéro SIRET.....

Adresse :

Code Postal : Ville :.....

Téléphone :

Nom du dirigeant :

Adresse mail :Tél :

Nom de l'interlocuteur Taxe :

Fonction :

Adresse mail :Tél :

Déclare verser la somme de € en paiement du solde de la Taxe d'apprentissage 2021

Par chèque Chèque n° Banque :

A l'ordre de : Institut Paul Bocuse - accompagné du bordereau complété

Par virement bancaire Effectuez votre virement sur le compte de la Banque Populaire
IBAN : FR76 1680 7004 0000 2056 0273 288 - BIC : CCBPFRPPGRE
en indiquant dans le libellé le nom de votre société + N° SIRET
et retournez le bulletin à fundraising@institutpaulbocuse.com

Fait à, le

SIGNATURE

CACHET DE L'ENTREPRISE

MERCI DE NOUS TRANSMETTRE LE BORDEREAU ACCOMPAGNE DE VOTRE REGLEMENT A L'ADRESSE CI-DESSOUS :

Institut Paul Bocuse
Service Taxe Apprentissage
1A chemin de Calabert - Château du Vivier
69130 Ecully
fundraising@institutpaulbocuse.com